



Tout travailleur dont l'activité se réalise en hauteur et peut présenter des risques de chutes, doit avoir reçu une formation adéquate, dont le contenu et la durée doivent être adaptés à la complexité du travail et à l'évaluation des risques. Le Code du travail précise quelles sont les règles à suivre pour la conception, l'aménagement et l'utilisation des lieux de travail et pour la conception et l'utilisation d'équipements pour le travail en hauteur.

**Objectif(s) de formation**

- Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux postes de travail en hauteur.

**Objectif(s) pédagogiques(s)**

- Identifier les consignes de sécurité liées aux travaux et accès en hauteur.
- Employer les connaissances techniques relatives au travail en hauteur.
- Etre capable de monter, utiliser, et de démonter des échafaudages roulants en toute sécurité.

**Modularisation des parcours de formation**

- Sans objet.

**Durées**

- 1 journée – 7 h en formation initiale.  
Une journée de formation dure 7 heures en moyenne. Cette durée est adaptable selon les exigences du commanditaire.

**Lieu**

- Sur le site client ou sur l'un de nos centres.  
Dans le cadre d'une formation réalisée dans nos locaux, une formation aux risques est mise en œuvre (en référence aux articles L4141-1 à 3 du code du travail).

**Public visé**

- Personnels utilisant, montant et démontant des échafaudages roulants, et en conséquence devant être capables d'identifier et mettre en application les mesures de prévention des accidents et les règles techniques.

**Effectif**

- 6 personnes maximum.

**Prérequis**

- Prérequis apprenants :
  - Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...).
- Prérequis techniques et organisationnels :

Les équipements ci-dessous seront obligatoirement à disposition du formateur pendant toute la durée de la formation :

- Echafaudage roulant et notice de montage.
- Emplacement permettant le montage de l'échafaudage en sécurité.
- Equipements de protection individuelle.

**Matériel(s) pédagogique(s)**

- Les équipements décrits dans le paragraphe précédent seront utilisés dans le cadre d'exercices,
- Le formateur Manuteo utilisera un vidéo projecteur, un tableau blanc et/ou un tableau papier, dans une salle adaptée à la formation,
- Des supports seront projetés pour illustrer les différents chapitres de la formation.

**Modalités de sélection des apprenants**

- Les apprenants sont sélectionnés, selon les prérequis énoncés, par le commanditaire de la formation.

**Intervenant(s)**

- Formateur expert en prévention des risques liés au travail en hauteur.

**Méthode(s) pédagogique(s)**

Le formateur Manuteo s'appuiera sur un diaporama, des exercices et cas pratiques. Il pourra utiliser une approche déductive ou inductive en fonction du niveau des apprenants, et favorisera les échanges en illustrant les thématiques abordées par des cas réels issus de son expérience et celle des apprenants.

**Support(s) pédagogique(s)**

- Un livret sera remis à chaque apprenant pendant la formation (en version papier ou numérique).

**Dispositif d'évaluation**

- Evaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques :
  - Une évaluation formative (en cours de formation),
  - Une évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation.
- Evaluation de l'action de formation :
  - Une évaluation à chaud est conduite afin de mesurer le niveau de satisfaction immédiate des participants,
  - Une évaluation à froid peut être conduite si prévue au cahier des charges.

**Validation**

- Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence et d'une évaluation dans les conditions définies par le code du travail et la recommandation R457.

**Offre tarifaire**

- Offre selon barème – devis sur demande.

**Conditions Générales de Vente**

- Communiquées avec l'offre tarifaire.

**Formation dispensée en français**

## Références réglementaires

### Echafaudage

Articles R4323-69 à R4323-80 du Code du Travail.

### Formation à la sécurité

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

### Recommandations

CNAMTS R457

### Périodicité

A définir par l'employeur.

## PROGRAMME DE FORMATION

### JOUR 1

#### Module théorique – 1/2 journée (3.5 heures)

- Besoins et contraintes du site.
- Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation.
- Plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage.
- Risques liés aux opérations.
- Mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets.
- Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques.
- Conditions en matière d'efforts de structure admissibles.
- Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation.

### JOUR 1

#### Module pratique – 1/2 journée (3.5 heures)

- Montage et démontage d'un échafaudage roulant.

### Notes

Les matériels utilisés doivent être conformes à la réglementation, sans éléments manquants, en bon état, et disposer d'une notice d'instructions complète.



## INCLUS : Nos livrets pédagogiques en complément de la formation !

**Objectif :** Permettre à vos collaborateurs, à l'issue de la formation, de retrouver l'essentiel des éléments abordés en formation (consignes de sécurité, comportements à respecter, panneaux signalétiques, etc.), dans notre guide illustré et pratique de 40 pages.